

## MOT DE LA MAIRESSE

Comme le temps passe vite! Le Conseil est satisfait de tout le travail abattu depuis plus de deux ans. Notre ville se porte bien, mais il faut poursuivre sur cette lancée. Notre objectif est d'en faire, de concert avec vous, un milieu de vie dynamique, prospère et tourné vers l'avenir.

Parmi nos réalisations, nous retenons quelques projets qui nous tenaient à cœur. Nous avons notamment réaffirmé notre leadership dans le dossier du Carrefour maritime, afin d'ouvrir le dialogue et ainsi renforcer les liens existant entre les différents partenaires. Nous avons jeté les bases d'un budget participatif, une démarche novatrice permettant aux citoyens d'être aux premières loges de la planification des projets municipaux. De plus, nous avons procédé à d'importants travaux de pavage et d'infrastructures urbaines, des chantiers attendus depuis fort longtemps. Enfin, nous avons fait ajouter des rampes d'accès au Centre Premier Tech, une demande qui nous a été adressée à maintes reprises.

Nous regardons vers l'avant pour faire de la prochaine année la suite logique de nos accomplissements. Des défis majeurs se présentent à nous ainsi que de superbes occasions de faire évoluer notre ville. Toutefois, des choix devront être faits afin de développer notre économie tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Parmi les dossiers prioritaires de la prochaine année, notons la construction d'une patinoire de dimension olympique et la mise en place des préparatifs pour les Jeux du Québec. Tout cela nous motive au plus haut point et nous rend encore plus fiers de vous représenter. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous poser vos questions et à nous partager vos idées : nous serons toujours à votre écoute!

D'ici là, nous vous invitons à profiter de l'automne en vous appropriant la ville et ses attraits. Faites de l'hiver qui approche la saison des réjouissances collectives. Invitez les membres de votre famille, vos amis et vos collègues à sortir dehors, à respirer l'air pur et s'amuser!

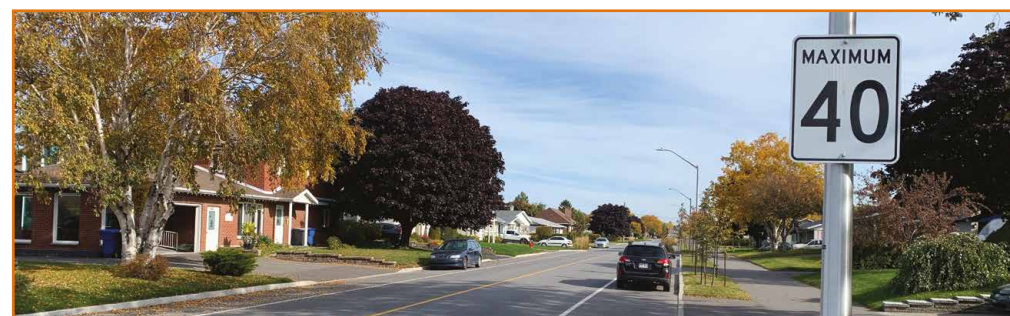


Sylvie Vignet

## UNIFORMISATION DES LIMITES DE VITESSE

Une refonte des limites de vitesse sur le territoire de la ville est prévue dans la prochaine année. Tour d'horizon d'une petite révolution dans le monde de la sécurité routière.

SUITE EN PAGES 2 ET 3



Protection des arbres en hiver  
**QUELQUES  
ASTUCES**  
PAGE 4



Pavage routier  
**DES SOLUTIONS  
BÉTON**  
PAGE 5



Déneigement  
**MODÉRER NOS  
TRANSPORTS**  
PAGE 7



## Application VilleRDL À VOS TÉLÉPHONES!

Vous souhaitez recevoir sur votre téléphone toutes les nouveautés, les avis, les communiqués et les nouvelles, et savoir quand des travaux seront effectués? Vous voulez être informé des bris qui surviennent, ou encore nous signaler des problèmes? L'application VilleRDL est à ajouter sans plus attendre à vos appareils!

Pour obtenir l'application, il vous suffit de vous rendre dans le magasin des applications, App Store ou GooglePlay, et d'inscrire **villerd** dans le champ de recherche, identifié par une loupe. Cliquez « obtenir », puis complétez les informations de votre compte.

Bonne utilisation!






# REPENSER SES LIMITES

Au fil des décennies et du développement de Rivière-du-Loup, des limites de vitesse ont été déterminées selon les besoins et demandes spécifiques secteur par secteur. Pour cette raison, nous nous retrouvons aujourd'hui avec des quartiers résidentiels entièrement à 30 km/h, alors que d'autres sont à 50 km/h pour le même type de voie de circulation. À titre d'exemple, bien qu'elles soient toutes strictement locales, les rues Painchaud et Thomas-Jones sont limitées à 30 km/h, alors que les rues Beaulieu, Levasseur et Bisson sont, elles, à 50 km/h.

Selon le chef de la division des travaux publics, Marc-Antoine Faucher, « cette variation de la vitesse pour un même type d'environnement crée une perte de crédibilité et de cohérence et donc, de respect par les automobilistes des limites affichées. Pour y remédier, nous avons travaillé ces derniers mois à une révision complète de la carte et l'uniformisation de nos limites de vitesse. »

Semblables démarches d'harmonisation ont été entreprises ailleurs ces dernières années, notamment à Montréal et Gatineau, tandis que la Ville de Québec a annoncé le mois dernier qu'elle s'engage aussi dans ce processus.

TYPE DE RUE	VITESSE
<b>Principale</b> ex. : Fraser, Témiscouata	
<b>Collectrice</b> ex. : Des Marguerites, Saint-Elzéar	
<b>Locale*</b> ex. : Viger, des Érables, Saint-Cyrille <small>* Quelques rares exceptions demeureront. Par exemple, la rue MacKay, bien que résidentielle, demeurera à 30 km/h en raison de son étroitesse.</small>	
<b>Scolaire</b> ex. : Sections de Bernier, Joly, Saint-Henri	(en tout temps ou heures scolaires, selon les aménagements de la rue)



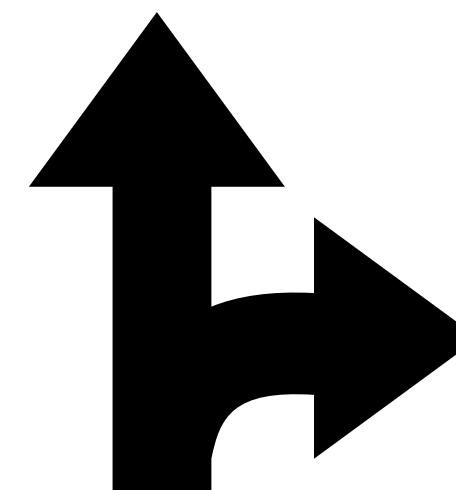
Le fait d'établir les mêmes limites de vitesse dans des environnements routiers semblables aide les conducteurs à comprendre plus facilement le comportement souhaité, ce qui contribue à l'amélioration de la sécurité. De plus, il importe de maintenir une logique dans la limitation des vitesses le long d'un parcours routier, pour éviter aux conducteurs les surprises qui pourraient se traduire par des erreurs de conduite.

Dans la même perspective, les limites de vitesse devraient être cohérentes le long d'un itinéraire et pour des rues aux caractéristiques semblables. Pour un trajet et des conditions de circulation semblables, plus la limite de vitesse est basse, plus la durée du trajet est élevée et plus la contrainte risque de provoquer l'impatience des conducteurs. Il est donc préférable de ne pas imposer de parcours trop long à des limites de vitesses basses, afin que les conducteurs ne soient pas tentés d'accélérer. Une hiérarchisation adéquate du réseau routier permet généralement d'éviter d'avoir à parcourir de trop longues distances sur des rues locales. »

En résumé? De l'avis même du ministère, les villes ont intérêt à harmoniser les limites de vitesse sur leur territoire, à hiérarchiser les rues et minimiser les zones à 30 km/h. Cette cohérence renforce le respect des limites affichées. Avec la révision en cours, la crédibilité de la signalisation loupéroise augmentera d'ailleurs très significativement, de plus de 30%! Le message reçu par le conducteur sera simple, clair et constant : « Sur une artère, ne dépasse pas 50 km/h; arrivé sur une rue locale, baisse ta vitesse à 40 km/h; et face à une école, réduis encore ta vitesse à 30 km/h. »

## La cohérence motive le respect des limites

Selon le guide *Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain*, produit par le ministère des Transports à l'intention des municipalités, « Les conducteurs doivent pouvoir comprendre rapidement et de façon claire quel comportement est attendu de leur part. Le panneau de limite de vitesse et la façon dont est aménagée la rue doivent ainsi leur fournir les indications dont ils ont besoin. [...] »



## Envie de contribuer à animer ton quartier?

Que les activités offertes aux familles et aux résidents soient à ta couleur?



**UNE PLACE T'ATTEND AU COMITÉ DE QUARTIER!**

Apporte tes idées et réalise des petites ou grandes activités

**3 à 4 réunions/année**  
**4 à 5 activités/année**

**DÉJÀ AU PROGRAMME POUR 2019-2020**

Disco Halloween • Brico Noël  
Disco-patin de la Saint-Valentin  
Chasse aux cocos de Pâques

 Collaboration de la Corporation Les Loisirs

**INFORMATION** Marie-Anne Caron, coordonnatrice à la vie de quartier  
marie-anne.caron@villerd.ca | 418 867-6678

Rencontre d'information

## UNIFORMISATION DES LIMITES DE VITESSE

MERCREDI 19 NOVEMBRE, 19 H

Salle Bon-Pasteur de la Maison de la culture  
67, rue du Rocher • Rivière-du-Loup





## TOUS AUX ABRIS

C'est inéluctable, l'hiver approche. Question de voir vos arbres ou arbustes, particulièrement ceux situés en cour avant, traverser la froidure et la neige sans anicroche, voici en vrac quelques conseils pour bien les protéger.

S'il n'y en avait qu'un seul à retenir, ce serait de ne jamais (jamais!) souffler de neige sur un arbre. D'une part alors que sa projection directe peut endommager les branches et l'écorce. De l'autre, car la neige soufflée est beaucoup plus compacte et lourde que celle qui tombe doucement au sol. Au printemps, des branches pourraient céder sous le poids de cette neige qui se gorge d'eau en fondant.

« Il faut savoir faire preuve de patience et parfois, « laisser le temps au temps ». Le développement d'un jeune arbre peut en certains cas se faire au ralenti durant quelques années pour différentes raisons, entre autres récupérer d'un stress ou d'une blessure. Il ne faut donc pas immédiatement envisager la coupe dès qu'un retard est noté. D'ailleurs, en ville, certains arbres croissent au cœur des terre-pleins ou dans les conditions les plus surprenantes, en toute santé! »

Pour éviter cette situation, quelques solutions s'offrent à vous. Notamment, une protection peut être installée - planches de contreplaqué ou autre - pour faire barrière au soufflage et ainsi préserver les arbres n'ayant pas atteint une taille respectable. D'ailleurs, les employés qui opèrent le souffleur évitent généralement de diriger le jet vers les arbres, mais il peut tout de même arriver de les atteindre en raison du vent, d'un manque de visibilité, etc. L'installation de tuteurs est donc également à privilégier. Si l'arbre risque d'être enseveli par la neige au cours de l'hiver, signifiez sa présence aux déneigeurs par l'installation d'un repère visuel.

Pour certaines espèces plus petites, l'enveloppement dans une poche géotextile claire peut faire obstacle aux sels de déglacage ou aux grands vents. Attention toutefois! Au moment de l'enlever, il faut s'assurer de l'absence de soleil pour une période d'au moins deux jours, afin de laisser l'arbre se réhabituer à la lumière. Incroyable mais vrai, les arbres peuvent attraper l'équivalent d'un coup de soleil et en subir des impacts sur leur croissance!

Pour les arbustes, des clôtures à neige ou attaches pour retenir les branches en ballot éviteront que celles-ci ne s'écartent de part et d'autre au printemps et cassent. D'ailleurs, il est préférable pour certains arbustes d'être simplement rabattus au sol à l'automne. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de spécialistes.

Il faut également éviter de fertiliser les arbres trop tard en saison. Leur développement annuel comprend ce qu'on nomme « l'aouètement », une période où les végétaux s'endurcissent et se préparent à l'arrivée de l'hiver. La stimulation de la croissance par l'ajout tardif de fertilisant retarde ce processus, empêche les végétaux d'être fins prêts pour l'hiver et les rend vulnérables au froid.

D'autres conseils plus généraux favorisent également la santé des jeunes arbres en croissance. Entre autres s'assurer de planter des espèces adaptées à nos climats, choisir un emplacement qui convient à l'essence retenue, arroser les jeunes conifères jusqu'au premier gel, etc.

## Saviez-vous que...

La préparation du sol au moment de la plantation est l'un des éléments qui a le plus d'impact sur le taux de survie des arbres? On devrait consacrer presque autant d'investissement à la préparation du terrain qu'à l'achat de l'arbre lui-même.

Ces étapes comprennent notamment :

- Préparation du sol à la pelle;
- Présence d'un terreau adéquat (ajout d'engrais au besoin);
- Recouvrement de paillis, en laissant une surface dégagée autour du tronc;
- Arrosage les premiers temps (mieux vaut un bon arrosage par semaine que plusieurs petits, pour le développement du système racinaire);
- Tuteurage convenable les deux premières années.



### Envie d'en savoir plus?

Au printemps, une soirée d'information portant sur la réglementation relative à la coupe d'arbres et les soins à leur prodiguer aura lieu. Surveillez nos communications à ce propos!



Guillaume Fournier, ingénieur adjoint à la Ville  
Chargé de projet des travaux de la rue Sainte-Claire

Les passants qui observaient ces dernières semaines l'évolution des travaux de réfection de la rue Sainte-Claire ne pouvaient y déceler rien de particulièrement notable, sinon le ballet habituel des pelles mécaniques, des camions et des travailleurs. De nuit, par contre, lors d'averses abondantes, c'est à leur grand étonnement que de fins observateurs auraient pu voir passer des silhouettes dans la pénombre, éprouvettes à la main.

C'est que la réfection de la rue Sainte-Claire, qui mène aux portes du parc de la Croix, fait partie d'un projet de recherche avec l'Université Laval et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), avec huit autres villes. Toujours à la recherche de solutions innovantes, la Ville a retenu l'utilisation de pavé de béton (Pavé-Uni) perméable pour mieux gérer le ruissellement des eaux de pluie. Il s'agit d'un enjeu de plus en plus important pour les villes, alors que les changements climatiques entraînent déjà, à l'échelle municipale, un accroissement de la fréquence et de l'abondance des grandes pluies.

Les pavages poreux, comme le pavé de béton perméable, présentent l'avantage de permettre à l'eau de mieux infiltrer le sol, plutôt que de ruisseler. Lors de fortes pluies, les ruissellements sont la source de dégâts aux résidences, aux infrastructures et aux terrains, en plus de disperser les polluants vers les cours d'eau, dont le « fameux » phosphore responsable des algues bleues. Sans cet ajout, il aurait fallu un bassin de rétention significativement plus grand, ce que l'environnement bâti de la rue Sainte-Claire rendait difficile...et onéreux.

La performance de la méthode retenue est déjà connue. Le projet de recherche permettra toutefois de documenter et d'appuyer, à l'aide de données précises, son efficacité dans une configuration comme la nôtre. À terme, il est souhaité que le ministère de l'Environnement, pouvant s'appuyer sur des études et des données certifiées, accepte le procédé aussi pour les nouveaux quartiers, au bénéfice des municipalités du Québec et des promoteurs.

Le plus beau dans tout ça? Le projet de recherche et le matériel se financent largement par l'économie de grandeur du bassin de rétention!

## LE LOBBYISME OU L'ART DE CONVAINCRE EN TOUTE TRANSPARENCE



Savez-vous ce qu'est le lobbyisme? C'est un mot calqué sur l'anglais qu'on pourrait traduire par « faire valoir les intérêts d'un groupe ». Tenter de rallier quelqu'un à notre cause ou le convaincre du bien-fondé de notre projet – ou de celui pour qui on travaille – n'est pas nécessairement un problème. Ce qui est illégal, cependant, c'est de tenter d'influencer les élus ou les officiers municipaux dans le but de faire modifier les lois et règlements en sa faveur sans d'abord s'être inscrit au Registre des lobbyistes.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec indique, dans son site Web, que « la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme reconnaît la légitimité du lobbyisme et le droit des citoyens de savoir qui tente d'influencer les décideurs des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales. Lorsqu'ils tentent d'influencer des décisions auprès des élus et des fonctionnaires, les lobbyistes doivent s'inscrire au registre des lobbyistes et respecter le Code de déontologie des lobbyistes. »

L'objectif de cette loi est de contribuer à améliorer la vie démocratique et à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques. C'est précisément dans cet esprit que les représentants de la Ville, qu'ils soient élus ou issus de l'administration, adhèrent pleinement et entièrement à ces principes. La Ville entend d'ailleurs être proactive dans ce dossier et respecter ses obligations : toute activité douteuse au sens de la loi sera rapportée aux autorités compétentes afin d'éviter les abus et les traitements de faveur. Il est donc de la responsabilité de toute personne sollicitant une rencontre avec des représentants de la Ville de s'assurer qu'elle respecte la loi à cet égard.

Pour plus d'information à ce sujet, consultez le site Web du Commissaire au lobbyisme : [www.commissairelobby.qc.ca](http://www.commissairelobby.qc.ca)

## À L'AGENDA LOUPERIVOIS

Consultez également la programmation des loisirs d'automne-hiver, disponible en ligne!



8, 9, 15 et 16 novembre : Ouverture en prolongation de l'écocentre, de 8 h à 14 h  
Horaire régulier terminé depuis le 2 novembre

Semaine du 10 novembre : Collecte de feuilles mortes  
Les feuilles doivent obligatoirement être dans des sacs en papier et déposées en bordure de terrain le dimanche 10 novembre.

19 novembre : Rencontre d'information sur l'uniformisation des limites de vitesse

1<sup>er</sup> décembre : Noël au parc

1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> avril : Stationnement de nuit interdit

7 et 8 décembre : Vente de jouets usagés par la Joujouthèque

22 de chaque mois : Transport collectif gratuit pour les Louperivois



# L'INNOVATION DANS NOS GÈNES



La Ville de Rivière-du-Loup s'est fortement distinguée dans la dernière année. En effet, plusieurs de ses employés se sont vus décerner, dans les derniers mois, des prix d'excellence soulignant leur savoir-faire. On vous en présente deux qui ont un impact direct sur les services rendus à la population.

## Projet ADN

C'est dans le cadre du congrès annuel du Réseau de l'informatique municipale du Québec (RIMQ), qui se tenait le 9 septembre à Québec, que Robin Labrie, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, s'est vu décerner le prix Excellence – Défi municipal pour le caractère innovateur du projet Application de Données Numériques (ADN).

## Qu'est-ce que ça mange en hiver le projet ADN?

C'est une solution technologique ayant pour objectif de faire gagner du temps et de l'argent à la Ville en regroupant et en optimisant les outils déjà en place et en les faisant se parler entre eux. Imaginez si vous pouviez regrouper, en une seule application, vos recettes préférées, les ingrédients requis pour les réaliser, l'inventaire de ce qui se trouve dans votre garde-manger, les spéciaux de la semaine en épicerie, le temps que vous avez pour cuisiner chaque jour et l'argent disponible pour l'alimentation. Vous gagneriez énormément d'énergie et pourriez passer plus de temps à vous occuper d'autres tâches. Le projet ADN, c'est un peu la même chose, seulement l'application a pour mandat de travailler avec les outils de gestion de la Ville et les données numériques disponibles. C'est un projet né de la volonté de faire plus et de faire mieux.

Qu'ont en commun la programmation informatique et le patrimoine local? Pas grand-chose à première vue mais, pour la Ville de Rivière-du-Loup, il s'agit de deux champs d'activité dans lesquels ses employés se distinguent... et c'est toute la communauté loupervoïse qui en bénéficie!

## Parcours fantôme

Quant à Érica Richard, diplômée du Cégep de Rivière-du-Loup au programme Techniques de gestion et d'intervention en loisir et employée au Service loisirs, culture et communautaire de la Ville, elle s'est vue décerner un trophée Otium dans la catégorie Excellence académique niveau collégial, lors de la 16<sup>e</sup> cérémonie annuelle des prix Excellence de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), qui s'est déroulée le 3 octobre à Laval. Son stage de fin d'études, réalisé avec un intérêt marqué pour l'action culturelle sur le territoire loupervoïse, lui a permis de démontrer son talent remarquable en créant le Parcours fantôme, un circuit mettant en valeur le patrimoine local pour le manoir Fraser. Son savoir-faire et sa créativité, sa persévérance et sa disponibilité ont permis de faire la différence au sein de son équipe.

L'excellence, à la Ville de Rivière-du-Loup, c'est faire place à l'innovation et à la créativité. Ça se traduit par des gains majeurs pour toute la collectivité.

## Bravo aux lauréats!

# LE MÉRITE MUNICIPAL EN SEPTEMBRE?

La Ville a récemment tenu la 34<sup>e</sup> cérémonie de remise du Mérite Municipal Yves-Godbout qui, cette année, est allé à M. Gaston Pelletier.

Cette distinction honorifique, la plus haute décoration remise par la Ville, est décernée chaque année à un citoyen d'exception, qui s'est démarqué pour son engagement envers la collectivité. Né d'une initiative de la Jeune Chambre de Rivière-du-Loup, ce prix reconnaît l'excellence de personnes qui ont œuvré à faire de notre ville un chef de file dans plusieurs domaines au Québec. M. Pelletier est un homme bien connu dans le milieu loupervoïse qui a su conjuguer son amour des gens avec son énergie débordante et ainsi faire une différence au sein de plusieurs organismes et regroupements.

Depuis plus d'une décennie, la Ville profitait de la Semaine de la municipalité qui se conjugait avec celle des personnes handicapées, au début juin, pour remettre le Mérite municipal et les prix Perce-Neige au cours d'une même cérémonie. Cette année, le ministère des Affaires municipales a déplacé la Semaine de la municipalité en septembre, ce qui a ouvert la réflexion. Maintenant bien implantés, les Prix Perce-Neige étaient prêts à voler de leurs propres ailes et ce fut l'occasion idéale de revoir la formule et dédier une cérémonie à chacune des remises de prix.



# MODÉRER NOS TRANSPORTS... DE LA NEIGE!

Saviez-vous que pas moins de 450 000 \$ sont consacrés bon an mal an au transport de la neige vers le site des neiges usées? Avec les coûts du soufflage et ceux liés à l'opération du site, une somme totale de 1 M\$ est ainsi consacrée chaque année au seul enlèvement de la neige, pour un budget de déneigement atteignant 3,2 M\$.

La progression constante, ces dernières années, des sommes dévolues à l'enlèvement de la neige s'explique notamment par l'apparition de nouvelles habitudes à éviter, qui, en plus d'être coûteuses, nuisent à l'efficacité des opérations... Sans compter l'impact environnemental de la multiplication des voyages par camions à chaque nouvelle bordée!

Pour résumer la situation en toute simplicité, la neige tombée sur un terrain devrait y rester. Pour une résidence privée, par exemple, elle devrait être soufflée vers l'arrière ou sur les côtés, mais jamais vers le trottoir ou la rue pour la faire transborder par la Ville et ainsi faire payer à la collectivité la gestion de la neige tombée sur ce terrain.

En plus de faire gonfler la facture, la neige poussée vers le trottoir ou la rue durcit et nuit aux opérations générales de déneigement. D'ailleurs, il arrive de plus en plus fréquemment que les chenillettes qui déblaient les trottoirs soient bloquées par un amoncellement durci, conséquence d'un soufflage qui n'aurait pas dû être envoyé vers l'espace public. Il existe bien quelques rares terrains qui bénéficient d'une exemption, des parcelles où l'entassement est difficile, mais ces cas précis sont connus.

## En mode sensibilisation

Depuis ce printemps, les contremaitres du Service technique et de l'environnement sont autorisés à émettre des constats d'infraction s'ils constatent l'envoi de neige vers l'espace public. Avant toute chose, par contre, l'ensemble des déneigeurs qui opèrent en ville ont été conviés à une rencontre, cet automne, pour rappeler les bons usages en la matière. Ce bulletin est en outre une occasion de sensibiliser cette fois les citoyens à la situation.

Et si on en profitait pour retrouver le plaisir d'avoir des monticules de neige sur nos terrains, permettant de glisser et de construire des châteaux forts?



En vue de diminuer l'importante facture liée au transbordement de la neige, la Ville travaille sur des scénarios pour maximiser le soufflage dans les quartiers résidentiels, moins coûteux, d'ici quelques années.

# UNE SOLUTION SIMPLE ET RAPIDE POUR FAVORISER L'EAU POTABLE

Après avoir reçu, plus tôt cette année, la certification Communauté bleue, et en concordance avec les engagements pris dans sa plus récente planification stratégique S'engager pour un futur stimulant, la Ville de Rivière-du-Loup passe à l'action et propose une alternative à l'achat de bouteilles d'eau à usage unique.

Une gourde en acier inoxydable a été produite afin de sensibiliser la population à la qualité exceptionnelle de l'eau de son aqueduc municipal. Mises en vente au coût symbolique de 5 \$, ces nouvelles gourdes peuvent être remplies autant de fois qu'on le désire et elles sont facilement lavables. Idéales pour toute situation de la vie quotidienne, elles contribuent également à diminuer la quantité de matières plastiques jetées chaque année.



L'eau embouteillée est jusqu'à 3 000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet et ce, même si l'embouteillage se fait parfois à partir d'un aqueduc municipal.

C'est pour répondre à l'objectif qu'elle s'est fixée d'éliminer progressivement la vente d'eau embouteillée des édifices et événements municipaux que la Ville a décidé d'aller de l'avant avec cette initiative durable. Elles sont disponibles à la réception de l'hôtel de ville. Faites vite : elles sont en quantité limitée!



Rarement a-t-on vu un sujet aussi mobilisant que la question des changements climatiques. Bien que de certains préjugés persistent et que l'information que l'on trouve sur le sujet est parfois erronée, force est d'admettre que nous avons atteint un point où nous devons faire des choix éclairés pour l'avenir de notre planète.

C'est du moins le constat que font de nombreuses organisations qui sont à pied d'œuvre pour trouver des solutions à des problèmes réels qui sont déjà perceptibles : la montée des océans, les événements météo extrêmes tels que les tornades ou les fortes rafales de neige, la récurrence des épisodes de canicule en été ou de froid polaire en hiver... Bien que les causes de ces phénomènes soient multiples, il ne fait aucun doute maintenant pour la communauté scientifique internationale et l'Organisation des Nations Unies (ONU) que l'activité humaine a des conséquences sur le climat et que les gaz à effet de serre (GES) constituent un problème majeur qu'il nous faut aborder de façon collective.

Les administrations municipales doivent prendre en compte ces données afin de s'adapter et être plus résilientes. Pour ce faire, il faut revoir nos façons de faire, modifier nos habitudes et adopter une attitude positive envers les solutions qui s'offrent à tout un chacun. La gestion intelligente des matières résiduelles – nos déchets, nos ordures, nos vidanges! – est un morceau important du casse-tête qu'il nous faut solutionner.

Prochainement, la loi obligera les municipalités québécoises à détourner des lieux d'enfouissement technique – autrefois appelés dépotoirs – la totalité des matières organiques générées sur leur territoire et à les traiter de façon durable et responsable. À Rivière-du-Loup, on ne s'est pas contenté du minimum permis par la loi, soit produire du compost : on a fait le pari de donner une valeur ajoutée à nos restants de table, résidus de jardin et autres rejets industriels putrescibles. En les regroupant dans notre usine de biométhanisation pour les traiter selon un procédé novateur, nous sommes en mesure de capter le méthane émis par ces matières lors de leur décomposition et ainsi éviter qu'ils contribuent au fameux effet de serre responsable du réchauffement global de la planète.

## Plus de 104 000 tonnes de GES évités depuis la mise en service de l'usine

Les biogaz produits à l'usine de biométhanisation comportent un double avantage. La Ville de Rivière-du-Loup peut en effet se targuer d'être en mesure de prendre en charge les GES émis par les matières putrescibles issues des industries et des ménages établis sur son territoire. De plus, le méthane, lorsqu'il sera injecté dans le réseau gazier québécois, remplacera une partie du gaz naturel d'origine fossile consommé à l'échelle nationale réduisant ainsi les émissions de GES issues des étapes d'extraction, de raffinage, de transport et de distribution. L'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup est donc un choix logique de développement durable et d'économie circulaire.

Le saviez-vous? Le méthane produit par les matières organiques est 21 fois plus dommageable pour l'atmosphère qu'une quantité équivalente de gaz carbonique. L'usine de biométhanisation, en captant le méthane à la source, contribue ainsi de façon significative à la réduction des GES.

### PRODUCTION

Publié par la Ville de Rivière-du-Loup en novembre 2019

978-2-924095-43-0 (imprimé)

978-2-924095-44-7 (pdf)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Cependant, il faut un ingrédient clé pour que l'usine devienne le succès collectif qu'elle convoite : la **participation du public**. En détournant un maximum de matières organiques de nos bacs à déchets réguliers et en optant pour le bac brun, on s'assure qu'un maximum de GES soient captés à la source, évitant leur propagation dans l'atmosphère. Ce faisant, on pose un geste important pour lutter contre les changements climatiques et on contribue au succès et à l'amélioration des installations techniques de l'usine de biométhanisation.

## Êtes-vous prêts à faire partie de la solution vous aussi?

### LES SACS COMPOSTABLES

**COMPOSTABLE, C'EST OUI!**

Dorénavant, les sacs **COMPOSTABLES** sont acceptés à l'usine de biométhanisation.

Attention : recherchez la mention **COMPOSTABLE**.

Les autres appellations (oxo-biodégradable, biodégradable, etc.), **ne sont pas acceptées**.

Soulignons que l'utilisation de sacs de papier, de papier journal et la congélation des aliments demeurent toujours de bonnes pratiques.



SACS COMPOSTABLES



SACS EN PAPIER



SACS EN PAPIER JOURNAL (faits maison)

Les sacs compostables affichant les logos suivants peuvent être utilisés :



## POUR NOUS JOINDRE

Ville de Rivière-du-Loup  
418 867-6700 • ville@villerdl.ca  
VilleRDL.ca



Rivière-du-Loup, leader en développement durable!

Ce bulletin est publié sur du papier Enviro 100, 100% postconsommation.